

CONCOURS EXTERNE DE BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL

SESSION 2023

ÉPREUVE DE COMPOSITION

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Une composition portant sur :

- a) Pour la spécialité bibliothèques : l'organisation des bibliothèques, la bibliothéconomie, l'économie du livre, la sociologie des pratiques culturelles ;**
- b) Pour la spécialité documentation : les techniques documentaires et d'archivistique.**

Durée : 3 heures
Coefficient : 2

SPÉCIALITÉ : BIBLIOTHÈQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.

SUJET

« Les réseaux de bibliothèques [...] ne prétendent [nullement] à une quelconque uniformité. Ce qui les rapproche en revanche [...] reste bien plutôt l'ambition commune d'une desserte qualitative de l'utilisateur, l'aspiration générale à une offre de services à la fois étoffée et ciblée, au plus près des besoins des publics, soucieuse de leur émancipation. »

En tant que bibliothécaire territorial, que pensez-vous de cette affirmation de David-Georges Picard, dans l'avant-propos à l'ouvrage *Les Bibliothèques dans les mutations territoriales* paru en 2019 ?